



Ganioz Xavier, Aebischer Eliane

Classe relais pour les élèves des cycles 1 et 2

Cosignataires : -

Date de dépôt : 22.01.18

DICS

Dépôt

La LS et son RLS, avec ses 20 articles concernant des mesures de soutien, répond aux attentes des établissements scolaires.

Plus spécifiquement, les articles 96 et 97 du RLS définissent les mesures de soutien aux établissements dans la prise en charge des élèves en difficulté comportementale (Mesures SED) à mettre en place. Les deux axes des mesures SED sont :

- > Soutien aux établissements scolaires par l'Unité mobile et les mesures internes
- > Classes relais

Ces deux axes concernent l'entier de la scolarité obligatoire.

D'après l'information émanant du terrain, le nombre d'élèves présentant des difficultés de comportement, scolarisés à l'école primaire, augmente. Ils entravent fortement le bon déroulement des cours et mettent des établissements scolaires en situation de crise.

Selon les dires, l'Unité mobile est très fortement sollicitée et intervient dans la plupart du temps dans les degrés primaires. Celles-ci, bien que ciblées et professionnelles, restent néanmoins ponctuelles et limitées dans le temps, faute de ressources.

Des mesures internes sont à la disposition des établissements. Celles-ci, fortement sollicitées, soulagent les établissements dans le cas de situations moyennement graves. Cependant, ces mesures ne sont pas faites pour prendre en charge des situations d'élèves présentant de graves troubles de comportement.

Actuellement, seules les classes relais pour les élèves du cycle 3 ont été créées (2 classes francophones, à Fribourg et Bulle, 1 classe germanophone, à Fribourg - *In Ausnahmefällen kann auch ein Kind der 7H oder 8H aufgenommen werden*).

Malgré l'introduction de la LS et son RLS, toutes les dispositions prévues n'ont pas été mises en œuvre, notamment une classe relais pour les élèves des cycles 1 et 2.

Nous posons donc à l'attention du Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. La connaissance que nous avons des difficultés liées aux élèves des classes primaires et enfantines présentant des problèmes de comportement, s'avère-t-elle exacte ?
2. Est-ce que le Conseil d'Etat a entrepris les démarches nécessaires pour créer les classes relais pour les élèves des cycles 1 et 2, comme le RLS le prévoit ?
3. Si non, dans quel délai le Conseil d'Etat compte-t-il mettre en place ces structures ?

—